

### Immigration

limite, si ce n'est la capacité physique, à ce que les travailleurs peuvent gagner.

Je suis entré dans des usines de mise en conserve et de transformation où on a des cafétérias et des salles de toilette comparables à ce qu'on trouve dans la plupart des hôtels. J'ai vu une jeune fille de 19 ans qui gagnait \$40 par jour. Personne n'a rien à redire à pareil salaire. Toutefois, il arrive que le gros de notre principale saison de récolte tombe lorsque les étudiants, qui habituellement constitueraient une importante réserve de main-d'œuvre, retournent à l'université ou à l'école secondaire. Le gouvernement a tort de penser que nous n'avons pas besoin de main-d'œuvre de l'extérieur parce qu'on a des étudiants de disponibles. Il existe beaucoup d'étudiants qui ne veulent pas travailler dans les fermes et je n'ai rien à redire à cela. Toutefois, la plupart sont disposés à le faire mais l'année scolaire commence au début de septembre.

Que font les producteurs primaires? Comment obtiennent-ils de la main-d'œuvre? Plusieurs depuis des années ont employé de la main-d'œuvre de l'extérieur provenant de trois sources, les Antilles, le Portugal et le Mexique. Nous avons besoin de cette main-d'œuvre, monsieur l'Orateur, et ces gens sont habitués à travailler à la chaleur. Ils sont habitués à travailler dans les champs et ils sont satisfaits des taux de salaire. Tout le monde est satisfait, les producteurs primaires sont satisfaits et les consommateurs canadiens sont satisfaits parce que nos récoltes sont faites. Tout le monde est satisfait sauf le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il ne veut pas accorder de visas de travail en ce moment aux Portugais et il ne veut pas accorder de visas de travail aux Mexicains. Il dit qu'il a fait des arrangements en vue d'accorder des visas aux travailleurs des Antilles. C'est très bien. Nous obtenons d'excellents travailleurs des Antilles mais nous obtenons aussi de bien piètres travailleurs des Antilles, mais ils ne sont pas disponibles d'assez de sources. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de ces travailleurs.

Monsieur le président, si je me fais autant de souci à ce sujet c'est que nous avons en ce moment même des produits que nous ne pouvons pas récolter à cause de l'impossibilité d'obtenir de la main-d'œuvre. Celle-ci n'est pas disponible. J'ai parlé hier à un producteur primaire. Il me disait que la semaine dernière il avait reçu 45 travailleurs par l'entremise du centre local de main-d'œuvre pour son entreprise. Ils sont venus et ils sont repartis. Ce n'était pas une question de salaire; ils ne voulaient simplement pas travailler.

Nous avons fait venir des manœuvres d'une autre région au Canada. Le gouvernement les avait encouragés à venir et je l'en félicite beaucoup. Mais qu'ont-ils dit une fois rendus ici? «Nous n'avons rien à redire au travail. Nous allons travailler de huit à dix et de deux à quatre, et si vous avez besoin de nous de sept à neuf, vous devrez nous payer pour le surtemps». Comment diantre les producteurs canadiens peuvent-ils rendre les produits alimentaires accessibles aux Canadiens à des prix raisonnables dans de telles conditions?

Voici donc, monsieur le président, la question que j'adresse au ministre: pourquoi ne pas saisir le Parlement de cette question et laisser les Canadiens et les Canadiennes qui représentent l'industrie agricole avoir voix au chapitre pour déterminer ce que devrait faire le règlement et si l'on devrait laisser entrer au pays de la main-d'œuvre étrangère? J'estime que les Canadiens devraient donner du travail à leurs compatriotes chaque fois que possible, et qu'ils devraient être les premiers à profiter des possibilités d'emploi. Toutefois, monsieur le président, si les Cana-

diens ne veulent pas de cet emploi, ce qui est le cas de nombre d'entre eux qui l'ont dit sans ambages, je soutiens alors que les producteurs du pays ont le droit d'embaucher des travailleurs compétents de l'étranger, peu importe leur origine, s'ils consentent à travailler dans les conditions prévalant aujourd'hui au pays et à produire ces récoltes pour les consommateurs canadiens.

Voilà ce sur quoi je m'oppose au ministre: je ne pense pas qu'il voie la question sous cet angle ni qu'il comprenne la situation; c'est pourquoi il profite de l'occasion pour attirer encore une fois son attention sur cet aspect de la question, parce que nous devons en arriver à une solution et ce, dès maintenant.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, le ministre a dit hier soir que la décision de la Cour fédérale s'appliquerait à 10,000 cas actuellement pendants devant la Commission d'appel de l'immigration, et que la décision de la Commission s'appliquerait à 1,752 autres cas, portant à environ 12,000 le nombre des cas concernés par ces deux décisions. J'aimerais demander au ministre quel est actuellement l'état de ces cas, s'ils vont suivre leur cours, ou si l'on va plutôt attendre que cette loi soit adoptée pour les traiter dans le cadre du programme de régularisation du statut établi par le bill C-197. Voilà la première question.

● (1240)

Ma seconde est la suivante: qu'en est-il des deux causes qu'on a mentionnées, la décision de la Commission d'appel de l'immigration ainsi que la décision de la cour fédérale? Quel sera l'effet pour les appelants dans ce cas parce que, si la commission n'a pas l'autorité d'entendre la cause de ces gens, on peut se demander quel est leur statut actuel. Ils ne seraient des immigrants reçus que si la commission jugeait qu'ils doivent devenir des immigrants reçus. Je demande au ministre à quoi ont abouti ces deux causes dont dépend le présent projet de loi?

**M. Andras:** Monsieur le président, je ferai de mon mieux pour répondre aux différentes questions qui ont été posées et je traiterai d'abord de celles qu'a soulevées le député de Peace River. Je suis d'accord sur plusieurs suggestions qu'il a avancées et j'avais déjà annoncé l'essentiel de ce que nous voulons faire en ce moment en fait de révision de la politique sur l'immigration. Je l'ai dit, dans un autre forum du Parlement, lorsque j'ai témoigné devant le comité permanent le 20 juin:

Je puis maintenant annoncer que le gouvernement a entrepris une révision de tout le domaine de la politique d'immigration et que nous avons l'intention de répondre aux besoins du Canada dans dix ans aussi bien qu'aujourd'hui. Les propositions fondées sur cette révision seront comprises dans un énoncé de politique qui sera soumis au Parlement et au peuple canadien, comme point de départ d'un examen et d'un débat publics. Cela devrait donner lieu ensuite à la rédaction d'une nouvelle loi.

Certains lui ont donné le nom de Livre vert. Nous sommes d'accord; la couleur ne m'inquiète pas.

Nous avons l'intention d'avancer aussi rapidement que possible vers l'élaboration d'un tel énoncé de politique et avons l'intention de le présenter au Parlement selon les usages. Je suppose qu'en ce moment, nous le présenterions à un comité permanent. Ce pourrait être le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Nous devrions le soumettre à l'examen du comité dans l'espoir que ce sera peut-être débattu à la Chambre. J'espère aller plus loin dans cette voie et consulter les groupes, les partis et les personnes intéressés du pays au sujet de la mise en œuvre d'une politique d'immigration plus moderne qu'on pourra utiliser pendant plusieurs années.